MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE,
DIVISION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.
Bureau des faits commerciaux.

COMMISSION FRANÇAISE
POUR

L'EXPOSITION DE LONDRES

EXPOSÉ

DES MESURES PRISES PAR LES GOUVERNEMENTS DES DIVERS PAYS, EN VUE DE L'EXPOSITION.



PARIS
TYPOGRAPHIE PANCKOUCKE
Rue des Poitevins, 8

1850

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE
DIVISION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.
Bureau des faits commerciaux.

COMMISSION FRANÇAISE

POUR

L'EXPOSITION DE LONDRES

EXPOSÉ

DES MESURES PRISES PAR LES GOUVERNEMENTS DES DIVERS PAYS, EN VUE DE L'EXPOSITION.

Le département de l'agriculture et du commerce a fait connaître successivement, par la voie du *Moniteur*, les mesures adoptées par la commission britannique pour faciliter aux industriels étrangers l'accès de l'exposition des produits de tous les pays qui doit avoir lieu à Londres en 1851. Il a également publié (*Moniteur* du 21 mars) la liste de la commission française formée en vue de correspondre avec celle d'Angleterre, et de servir à la fois de jury préparatoire et d'organe officiel aux intérêts des exposants de notre pays.

Il va être présenté une analyse succincte des mesures analogues qui ont été prises dans chacun des pays étrangers. Ce renseignement aurait pour effet de convaincre, s'il en était besoin, nos producteurs et fabricants de tout ordre de l'empressement général avec lequel il a été répondu, en Eu-

rope et en Amérique, aux ouvertures de la commission anglaise d'exposition.

RUSSIE.

Par ordre et sous les auspices de l'empereur, deux commissions ont été chargées, l'une à Saint-Pétersbourg, l'autre à Odessa, de recueillir et d'expédier les produits russes destinés à l'exposition. Celle de Saint-Pétersbourg, déclarée commission centrale, doit en outre recevoir et transmettre tous les renseignements et déterminer la quantité de marchandises à exposer. Les envois seront faits avant la clôture de la navigation, c'est-à-dire durant l'automne prochain.

SUÈDE.

Le président du collége de commerce de Stockholm, M. de Strogman, a été désigné par le roi pour représenter les intérêts de la Suède à l'exposition.

NORWÉGE.

Le gouvernement norwégien a choisi pour commissaires, chargés de correspondre avec le comité britannique, les directeurs de la société des arts de Christiania.

DANEMARK.

Un comité s'est formé à Copenhague pour mettre les commerçants et manufacturiers du pays en rapport avec l'exposition.

ALLEMAGNE.

La commission fédérale et centrale de Francfort a adressé une circulaire aux divers gouvernements de l'Allemagne pour appeler leur attention sur l'importance de l'exposition anglaise au point de vue de la concurrence étrangère, et stimuler le zèle et l'amour-propre national des exposants de la fédération. Cette même commission est demeurée chargée de fixer la proportion dans laquelle sera réparti, entre chaque Etat, l'espace total accordé à l'Allemagne.

PRUSSE.

Le gouvernement prussien a officiellement exprimé l'intérêt qu'il prend à l'exposition de Londres, et s'est empressé de faire appel à l'industrie indigène en l'invitant à transmettre son contingent à une commission centrale à Berlin par l'entremise des autorités provinciales, des chambres de commerce et des corps de métiers.

Les communications du comité britannique ont été accueillies avec le même esprit de concours et ont provoqué de pareilles mesures dans les autres Etats d'Europe, notamment en Saxe, en Bavière, dans les duchés de Mecklembourg-Strelitz, d'Anhalt, de Nassau, dans le Hanovre, en Suisse et en Sardaigne.

ÉTATS-UNIS.

En ce pays, l'institut de New-York a été choisi pour servir d'intermédiaire avec l'Angleterre, et le gouvernement de l'Etat de New-York a proposé à la législature d'affranchir tous

les objets envoyés à l'exposition des taxes de canaux et de railways perçues, en vertu des lois de cet Etat, sur la circulation des marchandises.

Une des notabilités de Philadelphie, M. John-Jay Smith, a offert, avec la sanction du gouvernement américain, au comité britannique de transporter aux Etats-Unis, pour y être exposées, après la clôture de l'exposition de Londres, toutes les marchandises susceptibles d'accomplir le trajet de l'Océan. Il espère que les commissaires royaux admettront son projet comme une addition à leur programme et comme susceptible d'ajouter un nouveau stimulant à l'empressement des industriels étrangers, qui auraient ainsi l'avantage de se produire sur deux marchés au lieu d'un et dans le pays où les objets de luxe rencontrent aujourd'hui le plus grand débouché.

BELGIQUE.

Le gouvernement belge a institué la commission suivante pour coopérer avec le comité britannique :

Président, M. de Brouckère, bourgmestre de Bruxelles, et président de l'exposition de 1847.

Membres.

MM. Bellefroid, chef de la division de l'agriculture au département de l'intérieur;

Benoît Fabre, délégué de la chambre de commerce de Namur;

Capitaine, délégué de la chambre de commerce de Liége;

Claes de Lembecq;

Kinds, inspecteur des affaires industrielles au ministère de l'intérieur;

Kums, délégué de la chambre de commerce d'Anvers;

Manilius, délégué de la chambre de commerce de Gand;

Overman, délégué de la chambre de commerce de Tournay;

Partoes, chef de la division commerciale au département des affaires étrangères;

Quoilin, secrétaire général du département des finances;

Rombert, chef de la division de l'industrie au département de l'intérieur;

Simonis, président de la chambre de commerce de Verviers;

Spitaëls, délégué de la chambre de commerce de Charleroi;

Van Hooff, délégué de la chambre de commerce de Saint-Nicolas;

Vercruyze Brunel, délégué de la chambre de commerce de Courtrai;

Verreyt, délégué de la chambre de commerce de Bruxelles.

Le gouvernement a, en outre, adressé aux chambres de commerce une circulaire importante en vue de déterminer le plus énergique concours, de leur part, au but de l'exposition. Il a décidé, en outre, qu'un certain nombre d'artisans seraient envoyés, aux frais de l'Etat, pour la visiter et compléter aux meilleurs sources leur éducation professionnelle, en sorte que le plus humble travailleur puisse,

comme le grand manufacturier, participer aux résultats de ce grand œuvre d'émulation et de progrès.

ESPAGNE.

Une série d'instructions relatives à l'exposition a été adressée par le gouvernement espagnol aux gouverneurs des provinces, lesquels devront, par tous les moyens, seconder les vues du comité britannique, et provoquer l'envoi du plus grand nombre possible de produits de l'industrie indigène.

Le gouvernement espagnol se propose d'affréter des bâtiments pour le transport, à ses frais, des marchandises qui seront expédiées à Londres, et de nommer un commissaire spécial pour en prendre soin à leur arrivée. Il ne sera perçu aucuns droits sur la sortie ni sur la réimportation de ces marchandises, qui devront être accompagnées d'un certificat d'origine indiquant leur prix de revient et le nom du fabricant. Les producteurs des articles qui auront obtenu une récompense à l'exposition recevront du gouvernement espagnol soit une médaille honorifique, soit une décoration, ou toutes les deux à la fois, et les noms des exposants qui auront été distingués seront publiés dans le journal officiel. Enfin, des mesures seront prises pour que les produits des colonies espagnoles figurent à l'exposition.

En dehors des communications officielles qui précèdent, tous les avis parvenus à la commission de l'exposition britannique s'accordent pour confirmer le vif intérêt que l'on prend, dans tous les pays, à cette exposition.

EXTRAIT DU MONITEUR UNIVERSEL
du 9 juin 1850.

Typographie PANCKOUCKE, rue des Poitevins, 8.